



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

PREALABLE

PROJET D'ÉCHANGE FONCIER POUR MODIFICATION DU TRACE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL POUR REGULARISATION « LE PATISSEL » ROUTE DE LA RIVIERE

PROCEDURE

Consultation du public en vertu de l'article L161-10-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

CONTEXTE ET PROJET

A l'Ouest de la commune, une passerelle permet de faire la liaison entre le parc des Monts Gaultier et la route de la Rivière.

Le chemin communal, entre cette passerelle et la route de la Rivière, passait historiquement à proximité Ouest des bâtiments, au milieu des parcelles de cette propriété. Lorsque la passerelle a été installée, dans les années 1980, un accord avait été conclu avec le propriétaire pour modifier le tracé du chemin, sur la frange Est de la propriété privée.

Cette modification de tracé a été réalisée, mais la situation foncière n'a pas été réalisée.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de procéder à un échange foncier pour modifier officiellement le tracé du chemin par acte notarié.

CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation du public se déroulera pendant une période d'un mois,

du lundi 17 mars 2025 au vendredi 18 avril 2025.

Le dossier de concertation ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations du public est mis à disposition du public à l'accueil du Service Urbanisme aux horaires d'ouverture, soit les:

- Lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h15,
- Mercredis de 9h à 12h15 et de 14h à 17h15,
- Jeudis de 9h à 12h15 et de 14h à 18h30.

A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal sera invité à se prononcer sur ce projet d'échange par délibération.